

Groupe de facilitation global du Forum sur l'efficacité du développement des OSC (GFG)

Contexte

La note de concept du processus sur l'efficacité des OSC précise : « *Le processus international est dirigé par une instance de représentation consacrée à sa mise en œuvre* ». La mise en place d'« *un groupe de facilitation global pour le processus* » est l'un des résultats attendus du processus décrits dans cette note¹.

Un Groupe de facilitation global préliminaire a été mis en place à l'occasion de la Conférence internationale sur la société civile et l'efficacité de l'aide (Ottawa, 3-6 février 2008), avec pour mandat de préparer la note conceptuelle d'un processus d'amélioration de l'efficacité des OSC et d'organiser la Réunion exploratoire sur l'efficacité des OSC (29-30 juin 2008, Paris). Ce groupe préliminaire était composé des organisations suivantes : ACFID, APRODEV, BOND, CARE, CCIC, CONCORD, Coopération SUD, IBON, InterAction et ITUC. CONCORD a été désignée pour coordonner le travail préparatoire du GFG préliminaire en vue de la réunion à Paris. Un appel à candidature au GFG a été lancé aux destinataires du fichier d'adresses de l'efficacité des OSC, à deux reprises, le 28 février 2008 et le 26 juin 2008.

Termes de référence (TdR)

1. Devoirs, responsabilités et résultats attendus

Le GFG est une instance internationale dont le rôle est de fournir un leadership et une visibilité au Forum sur l'efficacité du développement des OSC et d'en assurer la coordination. Le GFG supervise les différentes dynamiques, les différents volets et le programme de travail du processus mondial. Il veille à en assurer la cohérence et le caractère participatif et au respect des principes qui le sous-tendent (tels que ceux-ci sont précisés dans la note conceptuelle).

Le GFG est une instance politique dont le rôle principal est de promouvoir la coopération et de créer un environnement propice à l'action des OSC et réseaux d'OSC régionaux et nationaux participants. Le GFG assure ainsi le leadership politique du processus mondial. Il est responsable : d'élaborer et de mettre en œuvre le programme de travail pluriannuel relatif à l'ensemble des aspects du processus et d'en effectuer le suivi et l'évaluation² ; d'assurer le lien entre les niveaux national, régional et mondial ; de désigner et de superviser les organisations de soutien au processus ; d'assurer l'interaction des bailleurs institutionnels, des gouvernements et des autres parties prenantes. Les aspects régionaux, nationaux et sectoriels sont réglés à ces différents niveaux.

Le GFG supervise et soutient les efforts de rapprochement des différents acteurs et assure la subsidiarité du processus. Il est chargé de mettre en place des groupes de travail sur des aspects spécifiques du processus et d'approuver leurs termes de référence et leur composition. Le GFG organisera des forums annuels mondiaux sur l'efficacité des OSC.

Le GFG choisira une organisation de soutien au processus d'amélioration de l'efficacité des OSC. Cette organisation de soutien sera en charge des aspects pratiques du processus d'amélioration de l'efficacité des OSC : flux des communications internes, site Internet, soutien logistique et administratif et collecte de fonds.

Tout mandat de représentation des acteurs du processus d'amélioration de l'efficacité des OSC sera limité au niveau international (la représentation au niveau national demeurera du ressort des plateformes nationales). Le travail de représentation se limitera aux questions d'efficacité des OSC en tant qu'acteurs de développement. Le rôle du GFG est de veiller au respect des principes du processus définis par l'ensemble des parties prenantes lors de la Réunion exploratoire sur l'efficacité des OSC (Paris, 29 et 30 juin 2008).

Le GFG n'est pas chargé des aspects financiers du processus et n'intervient pas dans l'octroi des financements, mais il peut arrêter les critères politiques fondamentaux de sélection des sources de financements octroyés aux acteurs du processus d'amélioration de l'efficacité des OSC à l'échelle internationale, et les critères d'utilisation de tels financements. Il est tenu de veiller à la cohérence politique d'ensemble et à la transparence du processus.

La société civile dans son ensemble devra être tenue au courant des avancées du processus, ce que

¹ Note de concept « Encadrer et promouvoir l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs du développement », disponible en ligne à l'adresse <http://www.concordeurope.org/Public/Page.php?ID=11872>.

² Le processus d'élaboration du programme de travail est en cours.

permettront le site Internet, une stratégie de communication proactive, une large diffusion de l'information et la publication de rapports. L'habilitation du GFG à s'exprimer au nom des OSC ne signifie pas qu'elles lui abandonnent leur droit de mettre en avant leurs propres points de vue, fussent-ils divergents. La diversité devra être préservée.

Le GFG observera une transparence totale. Le GFG et ses membres seront responsables collectivement et individuellement devant la communauté des OSC dans son ensemble et devant leurs bases militantes respectives.

Le GFG opérera en trois langues : anglais, français et espagnol.

2. Membres

La composition du GFG devra refléter la diversité des OSC du point de vue de l'origine géographique (1 membre sur 2 minimum sera originaire du Sud), du sexe (le rapport entre les deux sexes sera de 1/3 minimum) et du type d'organisation (2 membres sur 3 devront appartenir à une OSC nationale/régionale, le troisième à un réseau d'OSC). Elle alliera des chargés de mission/de plaidoyer, des acteurs de terrain, des cadres associatifs et des évaluateurs de la qualité des programmes des OSC. Les membres adhèrent en tant que représentants d'organisations ou de consortiums d'organisation (et non en tant qu'individus). Les membres du GFG doivent être mandatés par la base de militants la plus large possible. Ils sont tenus d'assurer le lien et la mise en place de synergies avec les programmes d'amélioration de l'efficacité des OSC au niveau de leur pays, de leur région ou de leur secteur, pour lesquels ils constitueront le point de contact.

La composition du GFG, qui comptera un total de 25 membres, sera la suivante :

- Asie (4 représentant/e/s)
- Afrique (4 représentant/e/s)
- Amérique latine et Caraïbes (3 représentant/e/s)
- Europe (3 représentant/e/s)
- Moyen-Orient et Afrique du Nord (1 représentant/e)
- Amérique du Nord (2 représentant/e/s)
- Pacifique (1 représentant/e)
- Organisations de femmes (1 représentante)
- Réseaux internationaux d'OSC (6 représentant/e/s)

Le GFG devra également comprendre des représentant/e/s de mouvements sociaux et d'organisations populaires et/ou établir des liens avec de tels mouvements et organisations.

Les membres du GFG ont été nommés lors de la « Réunion exploratoire sur l'efficacité des OSC » qui s'est tenue le 30 juin 2008 à Paris. Ils peuvent coopter des représentant/e/s, si l'effectif de 25 membres n'est pas atteint, conformément aux critères précisés ci-dessus. Toutes les décisions seront précédées par des consultations du GFG avec des acteurs majeurs des CSO de la catégorie concernée.

La même procédure de cooptation sera suivie en cas de démission d'un membre du GFG.

3. Structure interne du GFG

Le GFG élira un Groupe de pilotage avec pour mandat :

- d'assurer la représentation du processus d'amélioration de l'efficacité des OSC dans les réunions régionales, les forums importants et ceux en rapport avec le processus.
- de définir les orientations des discussions sur l'avenir du processus d'amélioration de l'efficacité des OSC.
- de se prononcer sur les questions de management organisationnel qui pourraient lui être soumises dans le cadre du processus d'amélioration de l'efficacité des OSC.
- de signer un protocole d'accord avec l'organisation de soutien (sélectionnée par le GFG).
- de guider et de superviser le travail de l'organisation de soutien sur l'efficacité des OSC (ou de nommer d'autres membres du GFG pour cette tâche).
- de présider les conférences téléphoniques mensuelles du GFG en alternance, d'aider l'Organisation de soutien à élaborer l'ordre du jour, et de régler les problèmes relevés lors des discussions ou se posant au moment de la prise de décision.

La composition du Groupe de pilotage est la suivante :

- OSC nationales/régionales (2 représentant/e/s)

- OSC nationales/régionales du Sud (2 représentant/e/s)
- Réseau international d'OSC (1 représentant/e)

4. Durée du mandat du GFG

Jusqu'en décembre 2010. La composition et le mandat du GFG peuvent être revus lors des réunions annuelles prévues dans le cadre du processus d'amélioration de l'efficacité des OSC.

5. Critères de compétence applicables aux membres du GFG

Les membres du Groupe de facilitation global :

1. S'engagent à respecter les principes et objectifs du processus d'amélioration de l'efficacité des OSC.
2. Sont désignés en tant que représentants d'une OSC (d'un réseau d'OSC) impliqué/e dans le processus d'amélioration de l'efficacité des OSC / doivent être mandatés par une telle OSC (un tel réseau d'OSC) / bénéficiaire du soutien du pays / de la région / du secteur qu'ils représentent ou de celui d'un mouvement spécifique.
3. Doivent avoir l'expérience du travail d'amélioration de l'efficacité des OSC aux niveaux national, régional, sectoriel ou international.
4. Sont prêts à consacrer le temps nécessaire au fonctionnement du GFG.
5. Doivent avoir une certaine expérience des questions internationales et de la participation à des forums internationaux, et posséder une expertise des questions d'efficacité des OSC / de l'aide / du développement (élaboration et mise en œuvre des programmes).
6. Être dotés de capacités de leadership et posséder une expérience des processus participatifs multiacteurs.
7. Être dotés des capacités requises pour la mise en réseau, le rapprochement des différents acteurs, l'implication du public le plus large possible et l'appropriation du processus par celui-ci.
8. Provenir d'organisations engagées dans des processus démocratiques et être dotés de la capacité de s'engager avec d'autres membres du GFG dans des processus de prise de décision démocratiques, de s'accommoder des prises de position majoritaires et de respecter les opinions minoritaires. Ils sont également capables de donner suite aux décisions prises et de les concrétiser.
9. Possèdent une certaine maîtrise des questions politiques et s'engagent à développer leurs connaissances à travers la pratique et à rendre compte de leur action.
10. Doivent accepter le rôle de « multiplicateur » au niveau de leurs mouvements et publics respectifs et au-delà.
11. Doivent parler couramment au moins l'une des trois langues suivantes : anglais, français, anglais.

6. Niveau maximum d'engagement

1. Préparer les conférences téléphoniques/réunions du GFG, y participer et en assurer le suivi :
Un jour par mois
2. Assurer le lien et la consultation avec sa base (pays, région, réseau) sur l'efficacité des OSC :
Deux jours par mois
3. Participer aux réunions en face à face (GFG et réunions internationales sur l'efficacité des OSC) :
4 jours par an
4. Participer aux autres activités définies dans le programme de travail (implication des différents acteurs, interaction des bailleurs/gouvernements, réunions d'experts,...) :
2-5 jours par an

7. Prochaines étapes

Les noms des membres du GFG seront communiqués avant la fin du mois de juillet 2008. En fonction des financements, la première réunion en face à face du GFG, lors de laquelle une version mise à jour de la note conceptuelle et du programme de travail du processus international d'amélioration de l'efficacité des OSC sera adoptée, devrait avoir lieu avant la fin de 2008. Le GFG élira également les membres du Groupe de pilotage.